



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

DECISION 2026.04 DU MAIRE

Objet : Intervention Alarme incendie Salle Mille Club

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de d'intervenir pour la remise en état de l'alarme incendie de la salle polyvalente le MILLE-CLUB

Considérant la proposition De l'entreprise « ALERT'INCENDIE » pour un montant total de 996.00€ TTC.

Considérant la délibération N° 2026.20.03.07 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « ALERT'INCENDIE » pour un montant total de 996.00€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 26 Mars 2026

Le Maire
François AUBER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260326-202604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026